

RAPPORT DE LA COMMISSION CONCESSION
EN DATE DU 15 OCTOBRE 2024
(Art. L1411-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

I. IDENTIFICATION DE L'AUTORITE CONCEDANTE

✎ Pouvoir adjudicateur :

Commune d'Aix-sur-Vienne

44, avenue du Président Wilson 87700 Aix-sur-Vienne

Tél. : 05 55 70 77 00

II. NATURE DE LA CONCESSION

✎ La présente consultation concerne le renouvellement du contrat de concession de services portant sur la **délégation par affermage des foires et marchés existants sur la Commune, compris camions de ventes exceptionnelles et/ou occasionnelles et food-trucks.**

La délégation de services public sera conclue pour une durée de 6 ans et 7 jours à compter du 21 février 2025, soit jusqu'au 28 février 2031.

III. PROCEDURE

✎ Compte tenu de la valeur du futur contrat de concessions estimée à environ 70 000 euros HT (CA moyen réalisé par le précédent délégataire, rapportée à la durée du futur contrat), montant très inférieur au seuil européen, la présente consultation relève des dispositions procédurales des articles R.3126-1-1° et R.3126-4 du Code de la Commande Publique, c'est-à-dire de la procédure dite « simplifiée ».

En conséquence, la collectivité a opté pour la parution d'un avis de concession au BOAMP et sur le site e-marchespublics.com, et pour une procédure ouverte où les candidats intéressés sont invités à remettre en même temps leur candidature et leur offre de manière dématérialisée.

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé électroniquement le 11 juillet 2024 et a été publié dans les supports de publication suivants :

- Le BOAMP : BOAMP, avis n°24-81973 publié le 11 juillet 2024
- Le site e-marchespublics.com : avis n°1028858 publiée le 11 juillet 2024.

A la même date, le dossier de la consultation a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés du site <https://mairie-aixesurviennne.e-marchespublics.com>

Sept (7) retraits électroniques du dossier de consultation ont été enregistrés sur la plateforme des marchés du site <https://mairie-aixesurviennne.e-marchespublics.com>.

La date limite de remise des offres a été fixée au 09 septembre 2024 avant 16 heures. Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date de remise des offres. Un (1) dépôt a été enregistré dans les délais réglementaires.

La Commission concession s'est réunie le 17 septembre 2024 à 14h30 à la Mairie d'Aixe-sur-Vienne, afin de procéder à l'ouverture des plis, ainsi qu'à l'examen des candidatures en vue de la désignation des candidats admis à présenter une offre.

Les pièces concernant l'avis d'appel public à concurrence ont été déposées, à savoir :

- le dossier de consultation des entreprises,
- les justificatifs de la publicité,
- le registre des dépôts,
- le téléchargement des séquestres sur l'ordinateur portable de la Commission pour l'unique dépôt dématérialisé.

La Commission a ensuite procédé à l'ouverture des plis reçus dans les délais ce qui a donné les résultats suivants (Cf. PV Commission concession du 17 septembre 2024, OUV3 et 4) :

1. Ouverture des premières enveloppes

L'unique pli reçu dans le cadre de cette consultation est celui de la SAS ENTREPRISE FRERY, siège social : 5 rue d'Angleterre 41000 Blois.

Après examen de son dossier de candidature (Cf. tableau d'enregistrement des pièces de la candidature joint au formulaire OUV3 du 17 septembre 2024), la Commission juge que l'entreprise présente des garanties professionnelles et financières suffisantes et dispose des moyens nécessaires pour assurer, dans le cadre de la mission confiée, la continuité de service public et l'égalité des usagers devant le service public. Sa candidature est complète et recevable.

Le candidat est donc admis à participer à la suite de la procédure et son offre peut valablement être examinée par la Commission (Cf. OUV4 en date du 17 septembre 2024).

2. Ouverture des deuxièmes enveloppes

ENTREPRISE	PROJET DE CAHIER DES CHARGES	FICHE N°1 Redevance	FICHE N°2 Tarifs	FICHE N°3 Personnel	FICHE N°4 Compte exploitation prévisionnel	Projet de règlement des marchés	Mémoire justificatif
SAS ENTREPRISE FRERY	Complété – Pas de proposition de variante	4 500 € en 2025	Complétée pour les marchés et la foire. Proposition de suppression tarif food-truck, remplacé par tarif foires et hors jours de marché	1 équivalent temps plein pour un total de 34 977,00 euros	Complété et cohérent	Pas de proposition. Fourniture du règlement de 2021 sans modification	Complet sur les moyens

FICHE N°1 « Redevance et compléments à apporter » : pas de précision sur les modalités de calcul de la redevance ; modalités de révision de la redevance annuelle : l'inflation estimée à 3% par an.

FICHE N°2 « Grille tarifaire » : proposition de suppression de tarif « Food-truck, remplacé par les tarifs foire « hors jour de marché ». Proposition de revalorisation des tarifs d'environ 5% (0,05 ou 0,10 €).

FICHE N°3 « Personnel » : proposition d'un équivalent temps plein ? Contradiction avec le compte d'exploitation prévisionnel. Voir demande de précision du 08 octobre 2024.

FICHE N°4 « Compte d'exploitation prévisionnel » : Affectation des charges de personnel par rapport à l'équivalent temps plein ?

PROJET DE REGLEMENT DES FOIRES ET MARCHES : Pas d'observations de la part du candidat.

Compte tenu des interrogations que suscite l'offre remise, la Commission confie l'analyse approfondie au Service Marchés Publics de la collectivité et remet son avis à une séance ultérieure fixée au 15 octobre 2024 à 15h30.

3. Analyse des offres

La Commission concession s'est réunie à nouveau le 15 octobre 2024 à 15h30 en Mairie d'Aix-sur-Vienne afin de prendre connaissance de l'analyse approfondie des offres et de formuler un avis sur les offres.

Les critères hiérarchisés de jugement des offres sont les suivants :

Critères	Notes
1 – Qualité du service rendu aux usagers	/ 10 points
<i>Adéquation des moyens proposés</i>	/ 5 points
<i>Qualité du projet de gestion et d'exploitation</i>	/ 5 points
2 – Compétitivité financière de l'offre	/ 10 points
<i>Montant de la redevance</i>	/ 4 points
<i>Proposition de modification de la grille tarifaire</i>	/ 4 points
<i>Compte d'exploitation prévisionnel</i>	/ 2 points

Une demande de précision a été adressée à l'entreprise candidate le 08 octobre 2024 par le biais du profil d'acheteur. L'entreprise FRERY a transmis les éléments de réponse le 10 octobre 2024 (Cf. pièces jointes au présent rapport).

S'agissant de l'affectation des charges de personnel, l'entreprise FRERY modifie la fiche n°3 « Personnel » afin d'intégrer uniquement les charges de personnel affectées à notre délégation, soit 0,08 équivalent temps plein. Cela semble cohérent avec le compte d'exploitation prévisionnel joint à l'offre.

L'analyse des offres a montré que l'offre de la SAS ENTREPRISE FRERY était globalement avantageuse pour la collectivité compte tenu des enjeux de la présente délégation. L'analyse détaillée donne les résultats suivants (Cf. OUV8 en date du 15 octobre 2024) :

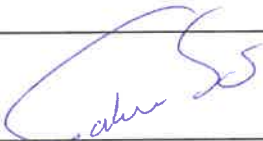
Critères	FRERY
1 – Qualité du service rendu aux usagers	6,5 points
<i>Adéquation des moyens proposés</i>	4 points
<i>Qualité du projet de gestion et d'exploitation</i>	2,5 points
2 – Compétitivité financière de l'offre	7 points
<i>Montant de la redevance</i>	3 points
<i>Proposition de modification de la grille tarifaire</i>	2 points
<i>Compte d'exploitation prévisionnel</i>	2 points
TOTAL	13,5 points

La Commission concession propose donc au Maire de déclarer la consultation fructueuse en dépit du faible taux de réponse et de retenir l'unique entreprise candidate : la SAS ENTREPRISE FRERY.

A Aix-sur-Vienne, le 15 octobre 2024

Signatures

mis en ligne le 20/12/2024

Nom et prénom	Signature	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Monsieur René ARNAUD		T
Madame Monique LE GOFF		T
Monsieur Jean DU BOUCHERON	Excusé	T
Monsieur Patrice POT		T
Madame Christiane GADAUD		S
Monsieur Cyrille PARRE	Excusé	S

